

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 69 (1960)
Heft: 2

Artikel: L'aide internationale aux victimes de la paralysie
Autor: M.-M.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AIDE INTERNATIONALE AUX VICTIMES DE LA PARALYSIE

Photos Claude Jacoby
Agence presse Dukas, Zurich

Déformation typique de la paralysie atteignant les victimes. Main d'une Berbère aux tatouages caractéristiques.

Nos lecteurs ont pu lire ici même (15 janvier 1960) de premiers détails sur l'intoxication massive qui a frappé quelque dix mille Marocains à la suite d'absorption d'huiles improches à la consommation et mises frauduleusement dans le commerce. Ils connaissent aussi les premières mesures prises immédiatement par la Ligue et de nombreuses sociétés nationales de Croix-Rouge, dont la Croix-Rouge suisse, pour venir en aide à ces milliers de malheureux frappés à des degrés divers de paralysie.

La Ligue a profité du passage à Genève du professeur Gingras, directeur de l'école de physiatrie de l'Université de Montréal et qui a dirigé l'action d'entraide au Maroc, pour organiser une conférence de presse au cours de laquelle l'éminent spécialiste canadien a pu donner de nombreuses précisions tant sur le mal dont sont atteints les victimes de cette intoxication collective que sur les mesures prises pour les soigner et entreprendre leur rééducation.

L'action de secours entreprise

L'action de secours entreprise au Maroc est due aux efforts conjoints du Gouvernement marocain, du *Croissant-Rouge marocain*, de la *Ligue des sociétés de la Croix-Rouge*, de l'*Organisation mondiale de la santé* et du *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*. Une action commune réunit depuis la première semaine de janvier les services d'une cinquantaine de médecins, physiothérapeutes et infirmières appartenant aux missions envoyées, en réponse à l'appel de la Ligue, par les *Croix-Rouges fédérale allemande, américaine, australienne, autrichienne, britannique, canadienne, finlandaise, française, néerlandaise, norvégienne, suédoise et suisse* ainsi que par le *Croissant-Rouge turc*. L'organisation dispose de plus de 200 tonnes de matériel hospitalier expédié, à la suite de l'appel, le 21 novembre, de la Ligue, par les sociétés nationales d'*Allemagne fédérale, d'Allemagne démocratique, d'Autriche, du Canada, des Etats-Unis, de Finlande, de France, du Liban, des Pays-Bas, de la République arabe unie, de Suède, de Suisse, de Turquie et d'U.R.S.S.* ainsi que par la *Ligue*.

Les membres des missions médicales — 12 médecins, 30 physiothérapeutes, 10 infirmières — ont été répartis en équipes internationales dans les hôpitaux et centres de rééducation de *Meknès, Sidi Slimane, Sidi Kacem, Hemisset et Alhuçemas*. Elles ont commencé leur œuvre



en entreprenant l'examen et la classification des malades — malades qu'il convenait de « détecter » premièrement dans d'immenses territoires et d'amener jusqu'aux centres — afin de déterminer les traitements appropriés dans chaque cas et de constater la gravité des lésions. En même temps, les membres des missions ont pour tâche d'enseigner à leurs collègues marocains les techniques appropriées de façon à ce que ceux-ci soient en mesure de poursuivre seuls, par la suite, une œuvre qui sera longue. Le Croissant-Rouge et le Gouvernement marocains ont voué dans la mesure des possibilités tous leurs efforts et leurs soins au logement et à la subsistance des missions médicales et leur ont fait un accueil chaleureux. Le même accueil leur a été fait, comme a tenu à en faire mention le professeur Gingras, par les victimes de cette intoxication qui se sont rapidement attachés à ces « *toubibs* » de tant de langues et de pays différents et leur ont montré d'emblée une pleine confiance.

Quant au matériel hospitalier, dont la moitié du tonnage à peu près a été transporté par des avions militaires de la République fédérale allemande, de Turquie et des Etats-Unis, la quantité de lits et de literie mis à disposition permet l'hospitalisation de 2629 malades, soit plus que le nombre, 2400, pour lesquels la Ligue s'était engagée à fournir le matériel nécessaire.

M. Henry-W. Dunning, secrétaire général de la Ligue, nous dit...

Le secrétaire général de la Ligue, M. Henry-W. Dunning, exposa au début de la conférence de presse du 15 février, les données de cette action de secours. « Il

n'existe à mon avis, dit-il, aucun parallèle en temps de paix à la manière dont les Sociétés nationales ont répondu à l'appel lancé par la Ligue le 21 novembre 1959. Leur action prompte et généreuse est caractéristique de l'esprit humanitaire qui unit les pays du monde lorsqu'il s'agit de secourir ceux qui sont dans le besoin, en quelque lieu qu'ils se trouvent.»

Il rappela ensuite la part prise à l'organisation technique de cet effort collectif par celui qui en assuma la direction, le professeur Gustave Gingras, dont la Croix-Rouge canadienne a accepté de mettre à disposition les services pour toute la première phase de cette opération internationale. Le Dr Gingras fut dès le 20 décembre au cœur même de l'action et il exerça pendant deux mois sur place les fonctions de délégué en chef de la

installés permettent chacun le traitement quotidien de quatre à huit cents victimes de la paralysie. A Meknès, on espère pouvoir traiter 1000 patients trois fois par jour. Un autre centre est prévu à Fez, dans les anciennes casernes de la Légion, où deux pavillons seront prêts dans quelques semaines à accueillir chacun 800 malades, l'un d'eux sera réservé aux enfants et aux adolescents.

La première tâche fut celle des diagnostics préliminaires. Tâche nécessaire et rendue difficile par la grandeur de la région où étaient répartis les malades et la difficulté d'avoir des moyens suffisants de transport. Sur les 9991 cas dépistés à ce jour — il en demeure peut-être d'autres dans les régions difficiles d'accès — 6242 ont pu être examinés en deux mois. Si l'on peut estimer que le 15 ou le 20 % de ceux-ci n'auront pas



Deux mille tonnes d'huile sophistiquée ont été saisies et brûlées par le gouvernement — de quoi empoisonner toute la population du Maroc.

Ligue et d'officier médical de liaison pour le programme international de rééducation. Comme le souligna M. Dunning: « *Le professeur Gingras a établi une solide organisation et a su inspirer aux équipes de quatorze nations toute son énergie et tout son enthousiasme; il a établi avec les autorités marocaines et l'O. M. S., qui se sont largement fiées à lui pour tous les aspects médicaux et techniques du programme, les relations les plus cordiales.* »

Le professeur Gustave Gingras

Le professeur Gingras doit reprendre à Montréal ses fonctions. Il est remplacé au Maroc par le docteur Max Desmarais, directeur des départements de physiatrie des hôpitaux de Winnipeg, expert en hydrothérapie. Introduit par M. Dunning, le professeur Gingras exposa alors les principales données de la catastrophe qui s'est abattue sur le Maroc, catastrophe, il n'est peut-être pas inutile de le répéter, qui n'a aucun caractère proprement « épidémique », puisque seuls les indigènes ayant absorbé l'huile frelatée ont été atteints et que les mesures sont prises pour assurer une surveillance accrue dans ce domaine.

C'est à Rabat que le professeur Gingras établit son quartier général de manière à avoir des contacts immédiats avec le ministère de la Santé et le Croissant-Rouge marocains. Les hôpitaux et centres de rééducation

besoin de traitement, ou d'un traitement assez bref, pour le 6 % il faut craindre d'avoir à faire hélas à des « grabataires » définitifs.

Ces statistiques n'ont évidemment rien de définitif. Il est très difficile dans de tels cas de pouvoir prétendre exactement de la gravité définitive du mal et des possibilités exactes de réhabilitation. Le temps seul en décidera. On peut signaler que les femmes ont été à première vue plus touchées que les hommes et que le mal a surtout fait des victimes chez les adolescents et les enfants de moins de quinze ans. Les atteintes semblent avoir été plus graves, de façon générale, chez les vétérans. La paralysie qui frappe les malades touchant les mains et les pieds, l'aspect du malade est significatif. Il semble que la lésion consiste en une destruction des tissus nerveux et soit quasi irréparable. Il s'agit de « compenser » en quelque sorte les mouvements devenus impossibles par d'autres mouvements que l'on rattrapera au malade. Mais il faut souligner aussi que le handicap définitif qui afflige nombre de cas a, socialement, des conséquences moins graves au Maroc qu'il n'en aurait chez nous. Bien des professions artisanales resteront ouvertes aux patients que l'on rééduquera peu à peu en les dirigeant vers ces voies, mais il y faudra des années souvent.

Il ne faut pas sous-estimer la durée de la tâche entreprise. Prévue pour six mois, elle devra s'étendre

pendant une année, et cela pose de nouveaux problèmes financiers. L'aide marocaine n'est assurément pas négligeable. Un premier cours, accéléré, de dix jours à Rabat a été organisé pour mettre rapidement au courant 250 aides marocaines. Un autre cours, d'un an celui-ci, et qui doit commencer le plus tôt possible est destiné à la formation complète des cadres marocains qui pourront assurer, ensuite, la relève des missions mondiales. Et le professeur Gingras souligne à son tour que l'accueil des médecins étrangers par des populations souvent peu

inattendues dans des cas qui semblaient au premier abord fort graves, alors que des malades qui étaient en apparence moins gravement atteints ne voyaient apparaître aucune amélioration de leur état. Il semble que les lésions, ici, aient affecté principalement les tissus musculaires.

C'est le même produit qui est à la source de l'intoxication massive du Maroc. Il s'agit toutefois ici non point d'un produit « propre » utilisé à l'état pur, comme



Arrivée du matériel hospitalier envoyé par les Croix-Rouges de 14 nations.

habituelles à de tels contacts n'a présenté aucune difficulté et que la confiance a été très vite totale.

L'origine de ces paralysies

Le professeur K. Walthard, de l'Université de Genève, apporta également des précisions sur le poison dont l'ingestion provoqua la catastrophe marocaine. Employé à des usages mécaniques comme succédané des produits de graissage ou de refroidissement, le *phosphate tri-ortho-crésyl* ressemble fort, extérieurement, à l'étaut pur, à telles huiles comestibles. Liquide d'aspect huileux, sans odeur, jaunâtre, ce produit a été à l'origine, pendant la guerre, d'une tragique imprudence dont fut victime voilà vingt ans une unité de l'armée suisse. On ne l'a pas oublié chez nous. Trompés par son aspect, des soldats avaient imaginé d'utiliser le phosphate tri-ortho-crésyl qui servait à refroidir les canons des mitrailleuses à des fins gastronomiques. Les malheureux convives furent frappés de la même paralysie flasque que l'on a constatée au Maroc. Sur cent malades, le 30 % souffre encore aujourd'hui d'une invalidité allant de 80 % à 100 %, un autre tiers a été victime de lésions entraînant une invalidité durable plus partielle, un tiers seulement guérit entièrement. Il faut noter, rappela le professeur Walthard, que l'on assista à des récupérations

en Suisse, et lors d'une seule consommation, mais d'ingestions répétées de phosphate tri-ortho-crésyl mélangé en proportions variables à de l'huile comestible et provenant, celui-ci, de produits de récupération, ayant déjà été utilisés à des fins industrielles et contenant vraisemblablement d'autres impuretés peut-être toxiques elles aussi. Quant au développement de la situation au Maroc, les conclusions du professeur Walthard rejoignent celles du professeur Gingras, il est trop tôt pour faire des prévisions quant aux suites de ces intoxications. Il s'agit seulement de suivre attentivement l'évolution de chaque cas et de procéder aux traitements de réhabilitation.

Ces traitements sont de trois sortes, rappela le professeur Gingras. Il y a d'abord une rééducation « visuelle », si l'on peut dire, des muscles partiellement paralysés — le malade observe et suit du regard le résultat du travail musculaire auquel il s'efforce. Le traitement hydrothérapeutique — dont on sait l'importance dans les cas de poliomyélites par exemple — et qui rend de précieux services, le poids du corps se trouvant allégé par l'immersion en vertu du vieux principe d'Archimède, sera exercé lui aussi. La gymnastique enfin jouera un rôle elle aussi — des groupes de vingt à vingt-cinq patients s'y livrant sous la direction de spécialistes.

Coût et besoins

Le matériel hospitalier actuellement amené sur place et joint à celui dont dispose le Maroc est suffisant. Les moyens de transport par contre sont encore insuffisants: camions, etc. Il s'agit surtout, maintenant, de trouver les moyens financiers permettant d'étendre à une année l'aide du personnel médical mis à disposition pour six mois, comme on l'avait prévu au début, par les Croix-Rouges participant à cette campagne. Quant aux frais couverts directement par le Gouvernement marocain, ils ne sont pas moins considérables puisque le Maroc a

en charge l'entretien des malades, évalué à 700 millions de francs marocains pour un an, et l'aide sociale à apporter aux familles des victimes que l'on peut chiffrer, pour un an également, à 300 millions. Soit un milliard de francs marocains anciens représentant 10 millions de dirhams actuels, soit plus de 8 millions de francs suisses par an. Charge d'autant plus considérable qu'elle vient s'ajouter à toutes celles que doit supporter actuellement le royaume marocain tant du fait de sa situation économique générale que de celui des innombrables réfugiés qu'il a reçus.

M.-M. T.

AVEC LE SECOURS AUX ENFANTS DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Approbation du budget

Le Comité central a approuvé le budget proposé par le Secours aux enfants pour le premier semestre 1960. Ce budget comprend entre autre une somme de 30 000 francs pour l'achat de lits et de literie destinés à des enfants suisses.

*

Cent lits ont été distribués en février

Cent nouveaux lits ont été remis à autant d'enfants suisses qui en étaient privés pendant la seconde semaine de février. En même temps on a procédé à la distribution de 90 colis de literie supplémentaire selon les besoins. C'est grâce aux parrainages en faveur d'enfants suisses que cette œuvre d'entraide nationale peut se poursuivre.

*

Départ et arrivée d'enfants à Beau-Soleil

Les 32 enfants yougoslaves arrivés voilà quatre mois à notre préventorium de Beau-Soleil à Gstaad ont pu regagner leur patrie le 28 janvier. Le 14 février, 30 enfants polonais choisis par Mlle le Dr Ruth Sigrist à Varsovie, Lodz et Kattowic, ont pris leur place dans les chambres ensoleillées de notre home.

*

L'enseignement ménager en Italie

La commission du Secours aux enfants a inscrit à son budget un crédit d'un million et demi de lires (10 000 fr. s.) pour l'aménagement de quatre écoles rurales d'enseignement ménager dans la province de Trévise. Ces écoles sont destinées à des jeunes filles de 14 à 18 ans appartenant à des familles de petits paysans. L'enseignement est donné pendant trois mois à raison de cinq demi-journées par semaine; il sera porté à six mois prochainement. Il comprend les branches pratiques et théoriques indispensables à des jeunes filles de la campagne:

Alimentation, cuisine, entretien rationnel du ménage, couture, raccommodage, hygiène personnelle et hygiène de la maison, premiers secours, soins aux malades à la maison, formation générale, gymnastique, soins aux nourrissons, agriculture, jardinage, soins des poules, des lapins, des porcs, comptabilité du ménage, etc.

Pendant deux années, douze cours semblables auront lieu dans cette région, les premiers ont déjà commencé. Ils sont suivis avec beaucoup d'intérêt et d'application par les jeunes filles et ont déjà prouvé leur efficacité dans bien des demeures. Les élèves les plus capables seront formées à leur tour pour servir de cadres dans

les cours ultérieurs. On souhaite, par cette préparation de la jeunesse féminine à ses tâches futures de paysanne et de mère, arriver à améliorer la situation très mauvaise actuellement de la population rurale.

*

Réunion des responsables du secours aux enfants

Les collaborateurs et les collaboratrices du secours aux enfants dans nos diverses sections se sont réunis à Berne le 11 février pour discuter des problèmes actuels.

*

Après un rapide tour d'horizon, un exposé de la situation financière et des suggestions quant à la propagande future, les responsables du Secours aux enfants dans les différents secrétariats cantonaux ont discuté des problèmes relatifs à l'assistance des jeunes réfugiés hongrois, à l'accueil en Suisse d'enfants étrangers, aux parrainages d'enfants suisses et étrangers et aux actions de secours en Italie. La séance était présidée par M. Hans Christen, président de la Commission du secours aux enfants, et a eu lieu dans la maison de la Société suisse des commerçants.

*

LES SECOURS AUX MAROCAINS VICTIMES DE PARALYSIE

L'aide médicale devra se continuer pendant un an

L'action d'entraide internationale en faveur des 10 000 Marocains paralysés à la suite de l'absorption d'huile impropre à la consommation se poursuit intensément. Pour sa part, la Croix-Rouge suisse a déjà envoyé une équipe médicale et une grande quantité de matériel d'hôpital. Elle vient d'expédier une importante quantité de sous-vêtements et de matériel destiné à la fabrication d'attelles et d'appareils de réadaptation que les compagnies aériennes de la Swissair, d'Air-France et d'Air-Maroc ont transportés gratuitement.

Il faut permettre à l'équipe suisse de mener sa tâche à bien

Que fera l'équipe suisse qui travaille actuellement dans les environs de Meknès? Il faut que notre Croix-Rouge nationale trouve les fonds nécessaires pour lui permettre de rester aussi longtemps qu'il le faut. Elle a déjà reçu 220 000 francs et prélevé 55 000 francs sur ses propres fonds. Ce n'est toutefois pas suffisant. C'est donc avec reconnaissance que la Croix-Rouge suisse recevra tous les dons qu'on voudra bien lui verser dans le but d'apporter aux victimes de ce tragique empoisonnement toute l'aide dont elles ont un urgent besoin.